



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Comité Syndical du 1^{er} février 2021

Bureau du 25 janvier 2021

PREAMBULE

La loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 Août 2015 a créé le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire sur la situation financière de la collectivité). Il permet le Débat autour des Orientations Budgétaires (DOB) de la collectivité.

Préalablement à l'examen et au vote du budget, dans les 2 mois de son adoption, la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires permet de présenter des orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette ; le ROB présente la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs et informe sur la situation financière de la collectivité.

Le présent document de synthèse est un support permettant d'envisager les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021 du SIDOMRA, ses engagements pluriannuels et la structure de la dette ; Il a été réalisé en fonction des informations techniques et financières disponibles au 31 Décembre 2020.

Le budget 2021 sera voté dans la même séance que le vote du compte administratif 2020, le compte de gestion 2020 et l'affectation du résultat définitif dégagé de 2020, ce qui permet de voter dans la même séance le montant définitif des participations 2021 des EPCI.

Depuis octobre 2020, la procédure interne au SIDOMRA, de suivi financier et de préparation budgétaire a permis de commencer à prévoir les résultats 2020 et le futur budget 2021, afin d'informer le plus en amont possible les services financiers des EPCI de leur participation.

Le **budget 2021** s'inscrira dans le contexte général de la baisse et du gel des dotations de l'ETAT aux collectivités locales, pour la 7^{ème} année consécutive ; La loi de finances 2020 a en effet reconduit l'effort demandé aux collectivités locales, de participation au rétablissement des comptes nationaux.

Le SIDOMRA doit tenir compte dans le montage de son budget 2021 de cette situation, en limitant au maximum ses dépenses courantes ; celles-ci sont essentiellement contraintes par le tonnage traité et son évolution, et la mise à niveau des équipements, dans le respect des normes environnementales.

Le calcul des participations 2021 des 3 communautés tiendra compte de cette contrainte, en limitant au maximum possible leur évolution.

SITUATION FINANCIERE DU SIDOMRA A FIN 2020

Le prochain budget 2021 devra intégrer des nouvelles lois et réglementations et des décisions fiscales prises par l'État :

La loi Agec de 2020 anti-gaspillage et économie circulaire et ses premiers décrets d'application

La loi Tecv transition énergétique et croissance verte de 2015 qui fixe comme délai la date de 2022 pour la généralisation des extensions de consigne de tri à tout le territoire.

Pour être prêt à cette date le budget 2021 doit prévoir les crédits nécessaires au financement de la modernisation du centre de tri. Au niveau fiscal la nouvelle loi de finances 2021 prévoit une hausse de la Tgap de l'incinération et de l'enfouissement ainsi la Tgap payée par le SIDOMRA va passer de 6 euros la tonne à 11 euros la tonne soit un quasi doublement !

La taxe foncière a été fortement réévaluée à compter de 2020 pour le site NOVALIE en tenant compte de la valeur comptable des installations. Cette taxe foncière est payée par le SIDOMRA, propriétaire des terrains et non SUEZ. La TVA, elle, devrait être réduite de 10 % à 5,5 % sur toutes les opérations liées au tri.

Le contexte général de ce prochain budget sera également la mise en œuvre du nouveau plan régional des déchets qui impose des opérations de réduction des déchets incinérés, compostage intensifié, étude sur un traitement de la partie fermentescible des déchets. Un autre facteur va être la crise de la reprise des matériaux recyclés, avec une baisse des cours et des recettes liées, perçues par le SIDOMRA.

Depuis 2018 le sidomra bénéficie de recettes liées aux intéressements des tonnes incinérées par Suez, suite à l'augmentation de tonnages incinérées sur le site de Vedene de 205 400 à 225 400 tonnes. Le report de l'enfouissement régional vers l'incinération a saturé le site. Celui-ci a dû se mettre aux normes techniques pour optimiser les tonnages et la sécurité environnementale et devra continuer à financer les mesures de réduction des Nox (acide d'azote) et la mesure en continue du mercure, selon les nouvelles normes européennes. Des discussions sont menées avec Suez sur ces investissements qui vont intervenir d'ici la fin de la DSP en 2027. Le contexte Régional et National aboutit de fait à une augmentation des charges et donc des coûts de l'incinération.

Le projet de budget 2021 s'inscrit dans le contexte national de la crise sanitaire due au Covid 19 qui se poursuit depuis le début de l'année 2020. Un constat s'impose : malgré 2 confinements, des couvre-feux, des restrictions et fermetures de commerces, l'année 2020 n'a pas vu de baisse des tonnages incinérés au niveau du sidomra.

Le tonnage du verre a atteint 5000 tonnes, en très légère augmentation par rapport à 2019, l'effet Cliiink a joué sur les tonnages des PAV équipés du dispositif.

Le tri des emballages a augmenté notamment sur le Grand Avignon et les communes équipées des bacs jaunes en 2020.

Par contre cette hausse ne s'est pas traduite par une baisse des OM, et on peut noter une augmentation importante des refus de tri ; l'extension des consignes de tri des emballages en collecte et traitement permettra de corriger ce phénomène, en modernisant le centre de tri à compter de 2022.

En présentation générale, la baisse de la reprise des matériaux en valeur a marqué l'année 2020.

L'EXECUTION BUDGETAIRE 2020

EN DEPENSES :

- Il faut noter l'augmentation du poste de la collecte de verre, avec le nouveau marché de collecte MINERIS et les tonnages en légère hausse.
- Le loyer annuel de l'opération Cliiink, l'investissement sur les 300 PAV ayant été réalisé en 2019
- Une masse salariale réalisée en 2020 identique à 2019, le recrutement du poste d'attaché étant reporté à 2021
- Le sidomra n'a plus de remboursement de dettes, ni en capital ni en intérêt (sauf le remboursement des équipements réalisés en DSP)
- Le poste incinération en fonctionnement est en stagnation entre 2020 et 2019, compte tenu du tonnage quasi identique entre les 2 années à 4.151.000 euros.
- La déchèterie, en baisse par rapport à 2019, compte tenu de la période de fermeture du premier confinement

EN RECETTES :

La contribution 2020 des communautés a été identique à celle de 2019 à 7 373 091 €
Le soutien de CITEO s'est élevé à 1 398 000 € en légère augmentation par rapport à 2019.

Par contre la recette de revente des matériaux a baissé : 450 430 € contre 533 549 € en 2019.
Enfin les recettes d'intéressement (avenant 26) ont augmenté, ces recettes, reçues de SUEZ à compter de l'exercice 2018 sont devenues une recette importante du syndicat.

Au global l'excédent courant dégagé en 2020 est supérieur à celui de 2019 : 1 609 500 € contre 1 363 330 € avec un appel de participation 2020/2019 identique.

Donc un exercice 2020 conforme aux estimations, avec un bon résultat financier courant.

Deux inquiétudes toutefois, la baisse des recettes de revente des matériaux et la nouvelle taxation de la taxe foncière. Sa forte réévaluation de 90.000 à 680.000 euros selon le mode comptable industriel : le syndicat devra provisionner le risque financier en 2020 (recours amiable auprès de la DGFIP déposé le 15 octobre 2019). Pour 2020, le syndicat devra tenir compte de nouveau calcul de taxe foncière, de l'augmentation de la TGAP et du rapport de force avec le délégataire suez, qu'il convient de maintenir.

Enfin les crédits inscrits au budget 2020 pour la modernisation du centre de tri, non consommés, devront être inscrits au budget 2021. Les travaux doivent permettre de réaliser les nouveaux équipements, pour être opérationnel au 1^{er} semestre 2022 selon les engagements pris dans le contrat avec CITEO (contrat d'objectifs).

LE PERSONNEL SYNDICAL :

Depuis 2001, l'administration syndicale fonctionne avec 3 agents territoriaux titulaires à temps plein, dont un directeur général (Cadre A), une rédactrice principale (Cadre B), une adjointe administrative principale (Cadre C).

Ce personnel est renforcé par 2 agents mis à disposition de manière limitée, dont un agent de la mairie de Vedène pour les marchés publics et un agent de la Mairie d'Avignon, pour les caractérisations du centre de tri de la collecte sélective.

Concernant les horaires du personnel syndical, le temps de travail hebdomadaire est de 37h30, sur une base annuelle de 1607 heures, durée légale du temps de travail.

Les distributions de composteurs individuels, 4 samedis par an et la journée portes ouvertes annuelle, donnent droit à compensation, sous forme d'IHTS et de récupérations.

Comme avantage en nature, le SIDOMRA ne disposant pas de lieu de restauration, le personnel dispose de tickets restaurant, depuis 2006 ; enfin le DGS dispose d'un véhicule de fonction.

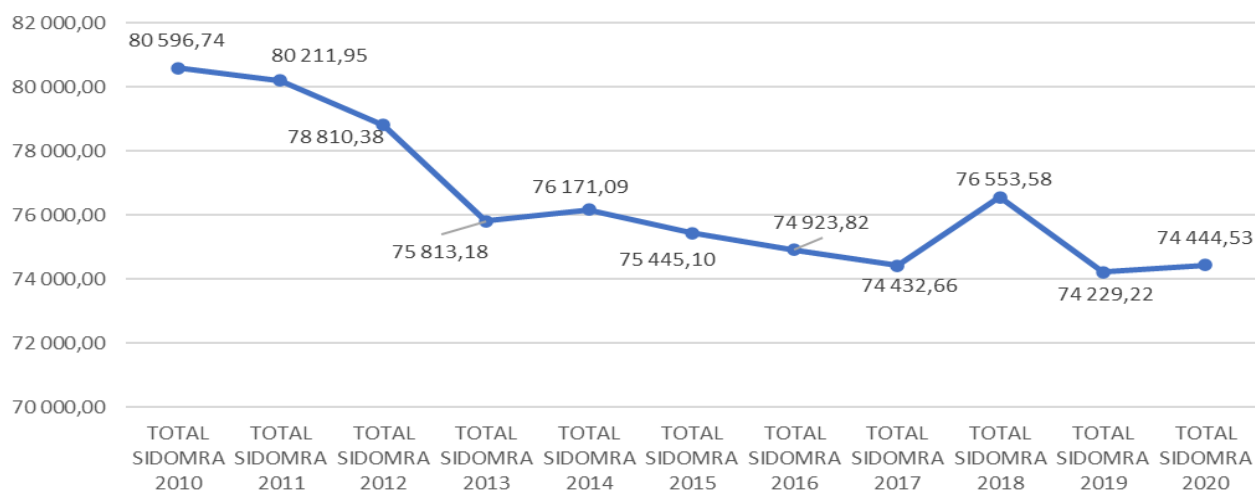
LES RECETTES SYNDICALES

Elles sont constituées pour l'essentiel par les participations des 3 communautés calculées en fonction de la population et du tonnage incinéré et trié.

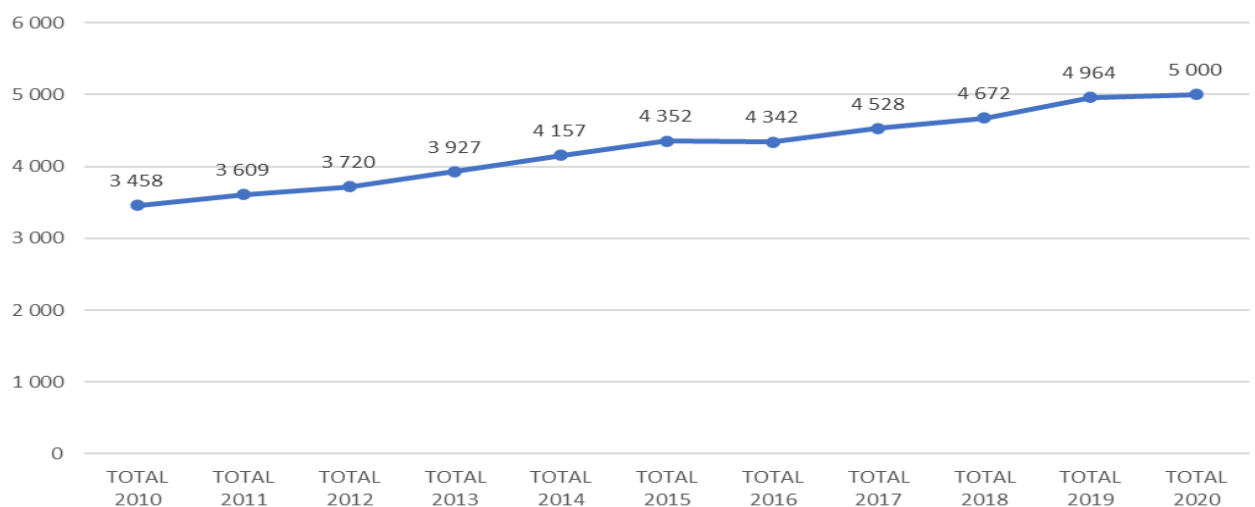
POPULATIONS DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU SIDOMRA 2010-2020

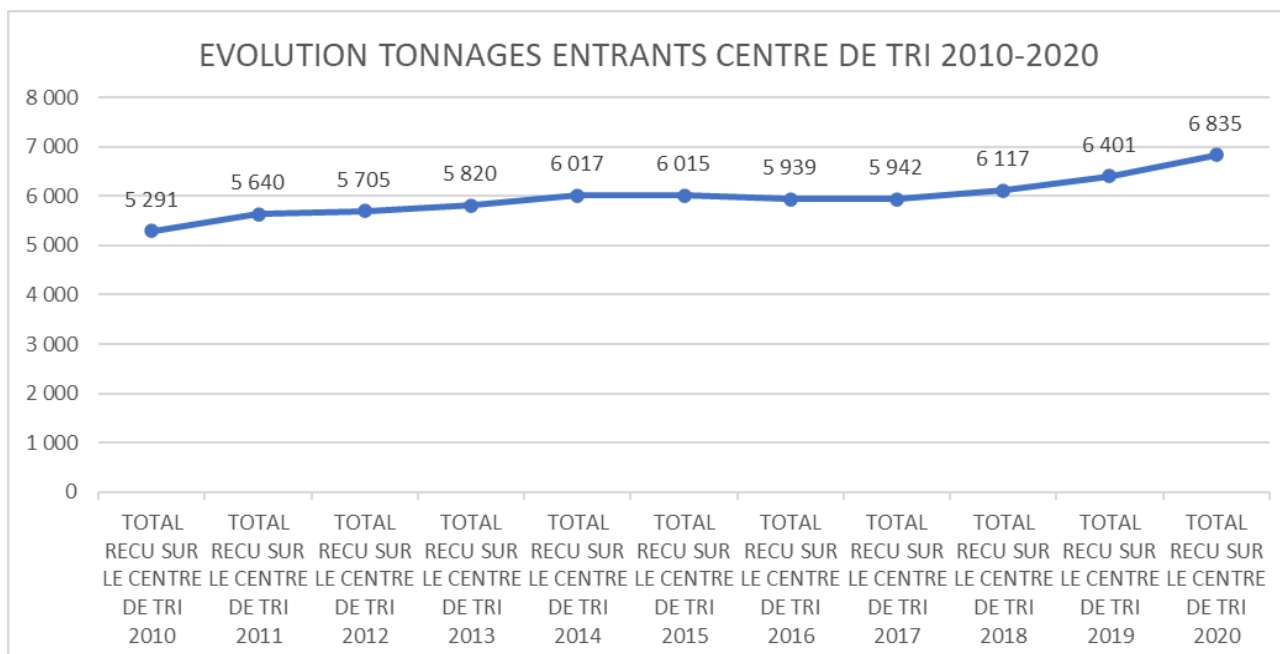
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AVIGNON	93 566	92 339	91 451	91 657	92 078	91 250	92 230	94 087	93 968	94 200	93 671
CAUMONT SUR DURANCE	4 636	4 669	4 699	4 722	4 726	4 754	4 781	4 809	4 865	4 950	4 984
ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	7 595	7 700	7 812	7 918	8 067	8 160	8 257	8 352	8 526	8 522	8 592
JONQUERETTES	1 255	1 290	1 335	1 381	1 377	1 419	1 444	1 468	1 490	1 512	1 536
LE PONTET	17 760	17 085	17 077	16 930	17 096	17 211	17 553	17 684	17 760	17 749	17 685
MORIERES LES AVIGNON	7 718	7 654	7 752	7 821	7 886	8 104	8 147	8 220	8 321	8 419	8 440
SAINTE SATURNIN LES AVIGNON	5 049	5 130	5 056	4 979	4 903	4 929	4 926	4 936	4 927	4 916	4 956
VEDENE	10 131	10 252	10 693	10 905	10 926	10 956	10 993	11 387	1 593	11 812	11 629
VELLERON	3 101	3 120	3 048	2 997	2 947	2 967	2 959	2 979	2 991	3 003	3 013
TOTAL GRAND AVIGNON	150 811	149 239	148 923	149 310	150 006	149 750	151 290	153 922	144 441	155 083	154 506
ALTHEN DES PALUDS	2 469	2 524	2 557	2 724	2 742	2 740	2 739	2 728	2 810	2 836	2 868
BEDARRIDES	5 173	5 191	5 209	5 213	5 248	5 185	5 134	5 086	5 130	5 167	5 245
MONTEUX	10 921	10 989	11 055	11 191	11 306	11 631	12 228	12 772	12 909	13 108	13 131
PERNES LES FONTAINES	10 703	10 630	10 666	10 654	10 746	10 711	10 402	10 069	9 807	9 566	9 883
SORGUES	18 764	18 438	18 211	18 220	18 410	18 699	18 755	18 578	18 467	18 568	18 924
TOTAL SORGUES DU COMTAT	48 030	47 772	47 698	48 002	48 452	48 966	49 258	49 233	49 123	49 245	50 051
CHATEAUNEUF DE GADAGNE	3 271	3 310	3 346	3 355	3 365	3 374	3 399	3 371	3 374	3 375	3 384
LE THOR	7 881	8 086	8 273	8 462	8 578	8 599	8 676	8 850	9 026	9 120	9 222
TOTAL CCPSMV	11 152	11 396	11 619	11 817	11 943	11 973	12 075	12 221	12 400	12 495	12 606
TOTAL SIDOMRA	209 993	208 407	208 240	209 129	210 401	210 689	212 623	215 376	205 964	216 823	217 163

EVOLUTION TONNAGES OM INCINEREES 2010-2020

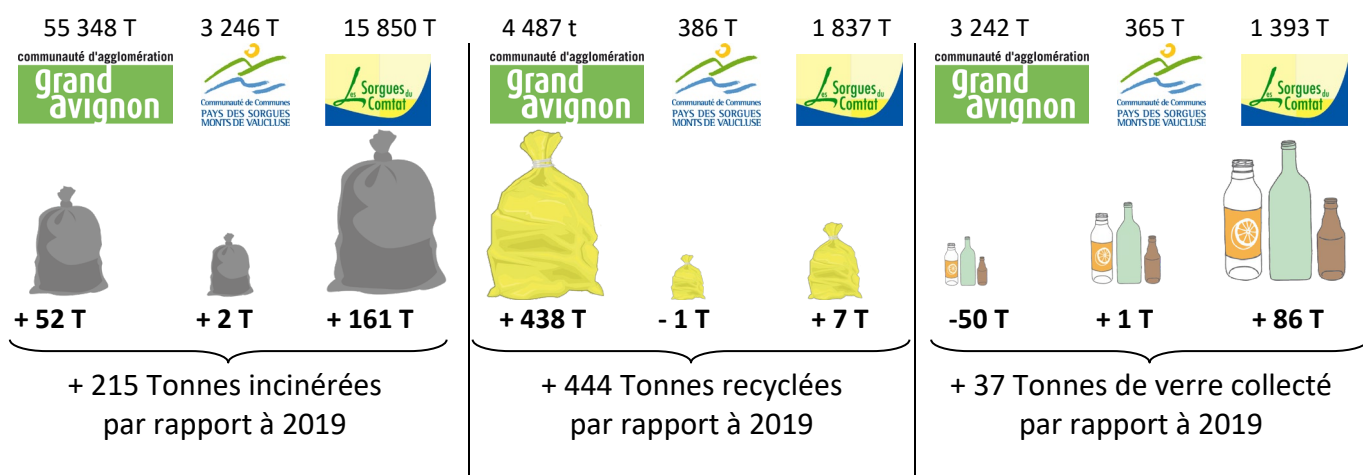


EVOLUTION DU TONNAGE DU VERRE 2010-2020





EVOLUTION DES TONNAGES PAR EPCI POUR L'ANNEE 2020



Ainsi, pour le SIDOMRA au total en 2020, on arrive à 343 kg/hab/an d'OM incinérées pour 217 163 habitants, ce qui reste très élevé, surtout sur les communes très urbanisées, avec beaucoup d'habitats collectifs.

PRINCIPAUX INDICATEURS D'EXPLOITATION 2020

La population totale du SIDOMRA s'élève à **217 163** habitants (données 2020 INSEE), selon la répartition suivante :

- ✓ Grand Avignon :154 506 (partie Vaclusienne) 71.00 %
- ✓ Sorgues du comtat : 50 051 23.00 %
- ✓ Pays des sorgues : 12 606 (Châteauneuf de Gadagne et le Thor) 6.00 %

	2018	2019	2020
OM incinérées	76 554 tonnes d'OMR soit 353,07 kg/habitant	74 221 tonnes d'OMR soit 342 kg/habitant	74 445 tonnes d'OMR Soit 343 kg/habitant
Collecte sélective triée sur le centre de tri	6 117 tonnes soit 28.21 kg/habitant	6 401 tonnes soit 29.48 kg/habitant	6 835 tonnes Soit 31,47 kg/habitant
verre collecté et recyclé	4 672 tonnes de verre soit 21,55 kg/habitant	4 672 tonnes de verre soit 22,85 kg/habitant	5 000 tonnes de verre Soit 23 kg/habitant

Différentes missions ont été poursuivies :

- ✓ La mise à disposition dans l'année de **332** composteurs individuels, portant le nombre total mis à disposition depuis 2004 à **14 877**.
- ✓ La poursuite du partenariat avec l'association KNET PARTAGE pour la collecte des déchets recyclables issus de la voie publique.
- ✓ La poursuite de la collaboration avec FNE 84 en matière d'éducation à l'environnement des élèves du cycle trois de primaire tant au sein des établissements scolaires que sur le site.
- ✓ En raison des risques sanitaires liés à la pandémie de la Covid 19, la journée Portes-Ouvertes du SIDOMRA, prévue la semaine de la Fête de la Science, a été annulée.

LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020
--

1) L'INCINERATION :

A – le coût :

En investissement le **coût annuel à la tonne** est passé au 1^{er} janvier 2020 de **36.77 € HT** à **37.33 € HT** soit une augmentation contractuelle de **1.5 %**.

En fonctionnement, après application de l'avenant N°26, le **coût moyen annuel** est passé de **56.22 € HT en 2019** à **55.79 € en 2020**, soit une baisse de 0.75% dû à la baisse des indices.

B – les recettes :

Les participations des EPCI se sont élevées à 7 373 090 € HT comme en 2019.

La valorisation énergétique et l'intéressement de l'avenant 26 peut être estimée à environ **1 518 000€ HT** pour l'année 2020.

2) LE CENTRE DE TRI :

A – le coût :

Après application de l'avenant N°26, le coût réalisé pour 2020 est de **1 556 857€ HT**, pour un prix moyen de **280.90 € HT la tonne sortante** contre **279.67 € HT** en 2019.

B – les recettes :

Le montant des soutiens de l'Eco-organismes CITEO est de **1 398 000 €**

Le montant des ventes de matières premières secondaires devrait être de **448 000 €**, en baisse de **16%** par rapport à 2019, suite à la forte chute des cours des prix de reprise.

3) LA DECHETTERIE DE VEDENE :

A – les tonnages :

Le tonnage réceptionné sur le site de Vedène a baissé de **6.11% par rapport à 2019** avec **6 563 tonnes** reçues.

B – le coût :

Le coût annuel est de **282 114€ HT, soit** un coût à la tonne de **43 € HT** contre **45.45 € HT** en 2019, soit une baisse de **5.42%** dû à la baisse des tonnages et des indices.

Pour mémoire il est rappelé que le Grand Avignon rembourse en totalité cette somme au SIDOMRA.

4) LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DU VERRE :

A – le coût :

La collecte du verre est facturée par la Société VIAL (MINERIS) au SIDOMRA sur la base de **44.14 € HT la tonne** pour un total de **220 717 € HT** en 2020 contre **42.90 € HT** en 2019, soit une hausse de **2.89%**.

B – les recettes :

Le tonnage collecté a été repris par OI au prix de **29.98€ sans taxes** la tonne sur le premier semestre puis **18.81€** sur le 2^e semestre. Ce même tonnage fait l'objet de la part de CITEO d'un soutien moyen à la tonne de **7 €**. Ce qui représente une recette totale de **154 978 €** pour 2020 contre **183 569 €** en 2019.

A la fin du 3^e trim, OI a annoncé une baisse du prix de reprise, suite au COVID qui a entraîné la baisse des ventes de bouteille en verre et l'augmentation des stocks de matière première.

Sans concertation avec les collectivités, les verriers ont donc décidé d'appliquer un prix de reprise de **18.81€** (au lieu de **29.98€**) avec effet rétroactif sur le 3^e trim et jusqu'à nouvel ordre.

C'est une perte de recette pour le SIDOMRA, de l'ordre de **30 000€** en 2020 et **57 000€** pour 2021.

C – le reversement à la Ligue contre le Cancer :

En 2020 le SIDOMRA a reversé à la Ligue contre le Cancer **3,05 €** par tonne collectée en 2019 soit la somme de **15 140.20 €**.

LES PERSPECTIVES FINANCIERES POUR 2021

Le budget 2021 en grande masse s'élèverait à **22 354 206 € HT** environ dont **9 383 048 € HT** en investissement et **12 971 158 € HT** en Fonctionnement.

1) L'INCINERATION :

A – le tonnage prévisionnel :

A périmètre constant, le tonnage 2021 pourrait s'établir à **75 000 tonnes** contre **74 445 tonnes** en 2020 sur la base d'une augmentation estimée à moins de **1%**.

B – le coût :

Le coût moyen devrait se situer à environ **57 € HT** la tonne pour le fonctionnement. Ce coût tient compte de l'application de l'avenant N°26 avec une baisse de **3€/T**.

En investissement le coût devrait être de **37.88 € HT** la tonne soit un coût moyen global attendu de **94.88€ HT la tonne pour l'année 2021**.

C – les recettes :

La participation des trois EPCI sera en évolution par rapport à 2020 en fonction de leur population (Investissement) et du tonnage 2020 réalisé (Fonctionnement) en incinération.

La population de référence est celle publiée le 1^{er} janvier 2020 (population DGF INSEE).

La valorisation énergétique passera à 36€/T et l'intéressement de l'avenant 26 à un prix moyen de commercialisation de 96 € par SUEZ RV aux clients extérieurs.

2) LE CENTRE DE TRI :

A – le tonnage :

Le tonnage pourrait s'établir à **7 200 tonnes entrantes et 5 830 en tonnage sortant** (taux de refus estimé à 19 %)

B – le coût :

Le coût annuel est estimé à **1 660 000 € HT soit 283.12 € HT** la tonne sortante.

Ce coût tient compte de l'application de l'avenant N°26 avec une baisse de 30 €/T sur une base d'évolution de prix de **0.79%** environ.

C – les recettes :

On peut estimer le montant du soutien à recevoir de CITEO à **1 300 000 €**.

La vente de matière première secondaire est estimée à **400 000 €** afin de tenir compte de la baisse des cours constatée en 2019 et 2020 et qui se confirme en 2021.

3) LA DECHETTERIE DE VEDENE :

La prévision de tonnage est estimée à **7 000 tonnes** pour un coût de **330 000 € HT, soit 47.14€ HT la tonne**, remboursé par le Grand Avignon.

4) LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DU VERRE :

A – le tonnage :

On peut estimer le tonnage 2021 à 5 100T.

B – le coût :

Le coût à la tonne devrait être de l'ordre de **45.50€ HT**, soit un total de **232 050 € HT** par application contractuelle du prix du nouveau marché approuvé par le comité syndical du 26 novembre 2018.

C – les recettes :

La vente du verre, ajoutée au soutien de CITEO permettrait d'encaisser environ **130 000 € sans taxe**.

Avec l'application sur une année complète du prix de reprise de OI à 18.81€/T au lieu des 29.98€, c'est une perte estimée à 57 000€ pour 2021.

D – le reversement à la Ligue contre le Cancer :

15 250 € (soit tonnage 2020 : 5000T x 3.05 €) seraient reversés à la Ligue de lutte contre le Cancer.

5) LE FONDS DE ROULEMENT :

Il est proposé d'inscrire un montant de fonds de roulement de **50 000 €**.

6) L'INVESTISSEMENT :

La modernisation indispensable du centre de tri.

Le budget 2021 doit prévoir les crédits nécessaires à cette modernisation.

En effet, la Loi TECV de 2015 et les objectifs de l'éco-organisme CITEO prévoit la généralisation de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire national ; au niveau Vauclusien, les 16 communes du SIDOMRA sont les dernières à ne pas être encore passées en ECT.

Compte tenu du projet réalisé et soumis à l'appel à projet CITEO de Juillet 2019, il s'avère que le calendrier prévisionnel établi avec le délégataire SUEZ et l'assistance à maîtrise d'ouvrage TRIDENT Services, impose, pour être prêt au 1^{er} trimestre 2022, de lancer l'opération en 2020.

Le projet d'extension/modernisation, sur le bâtiment actuel (10 000 T/an) a été chiffré à 3 millions d'€uro environ.

Des négociations sont actuellement en cours avec SUEZ RV sur le portage financier du projet.

Une consultation d'organismes bancaires a été menée par le SIDOMRA. La meilleure offre est celle du Crédit Agricole pour un emprunt de 7 ans, à un taux de 0.15 %.

Il est donc proposé que le budget 2021 prévoit l'inscription de cette première tranche de travaux, financé par un emprunt d'équilibre.

7) LES DOTATIONS AUX PROVISIONS :

Un crédit de **700 000€ HT** est prévu.

Suite à la révision des bases de valeurs locatives relatives à la taxe foncière en 2020, le SIDOMRA a reçu une taxe d'un montant de 688 986€ contre environ 96 000€ habituellement.

8) LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE :

La Contribution Economique Territoriale (CET) composée de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) s'est appliquée à plein depuis 2012. Le calcul annuel de la Valeur Ajoutée ne permet pas d'envisager son montant avec exactitude. Il sera donc proposé une inscription prudente de **100 000 € HT**.

9) LA TAXE COMMUNALE ET LA TGAP :

En 2020, il aura été acquitté **111 343.85€ HT** de Taxe Communale sur la base de **1,5€ HT** la tonne. En 2021, il est proposé l'inscription d'un crédit de **112 000 € HT** sur la base des tonnages incinérés en 2020.

En 2020, il aura été acquitté **446 234.22€ HT** de TGAP sur la base de **6€ HT** la tonne. En 2021 c'est un crédit de **825 000€ HT** qui sera ouvert sur la base de **11€ HT** la tonne (Loi de finances 2021).

LES PARTICIPATIONS DES EPCI POUR 2021

Depuis le budget 2015, il a été décidé que les participations financières des 3 Communautés seraient actualisées sur la dernière population DGF 2021 (INSEE) connue pour l'investissement, et le tonnage réalisé l'année N- 1 soit 2020 en 2021.

Ce mode de calcul, au plus près de la réalité du territoire et de son évolution démographique, permet d'éviter des effets de rattrapage comme ce fut le cas en 2015 (2009/2014).

Nous l'avons vu, les bons résultats de la gestion 2020, oriente un budget 2021 équilibré, qui permet à la fois de prévoir l'avenir (études et projets du nouveau centre de tri, de contrôler activement le délégataire et ses travaux et réalisations (contrôle de la DSP) ; les charges courantes sont maîtrisées, (personnel, emprunt), ainsi que les charges générales du syndicat, tout en assurant une bonne visibilité du SIDOMRA et son évolution ; les actions en faveur de la réduction des déchets (opération composteurs, actions pédagogiques et de communication en faveur du tri...) sont financées.

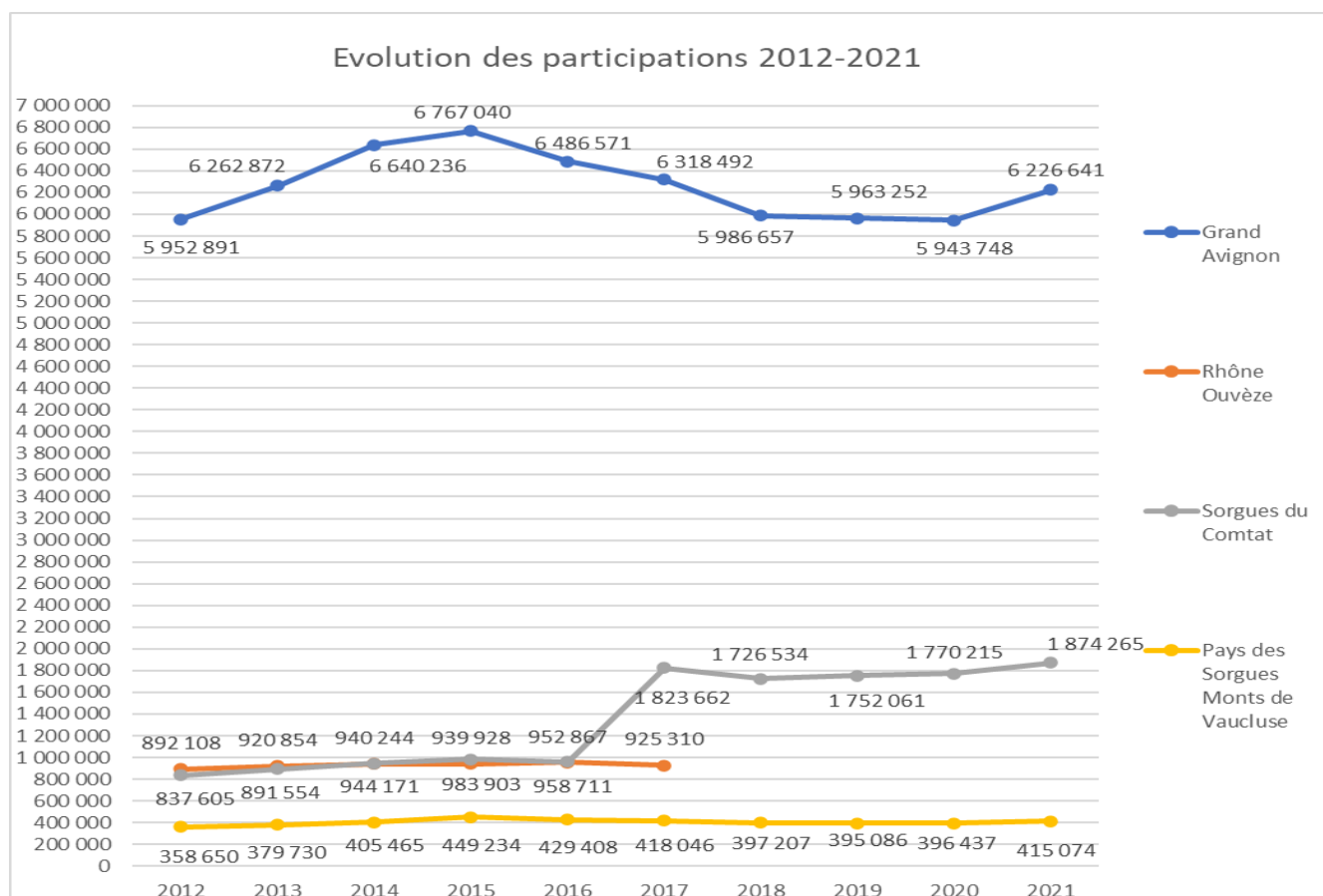
La principale inconnue de ce budget 2021, reste le niveau du tonnage incinéré et trié qui sera réalisé, avec l'inflexion ou non des tendances observées depuis plusieurs années... qu'il est très difficile de prévoir. Les hypothèses de construction budgétaires restent réalistes compte tenu des résultats depuis plusieurs années, retracés dans les graphiques présentés.

Dans ces conditions, il est proposé au débat d'orientation budgétaire, et selon le ROB présenté, 1 scénario qui prévoit en 2021 une augmentation de l'ordre de 5% des participations.

Cela donnerait, appliqué au 3 EPCI :

- **Pour le Grand Avignon** une participation en hausse de **4.76 %** par rapport à celle de 2020
- **Pour la Communauté des Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse** une hausse de **4.70 %** par rapport à celle de 2020
- **Pour la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat** en hausse de **5.88 %** par rapport à celle de 2020.

Ces montants sont bien évidemment, à ce stade de la préparation budgétaire du syndicat, des hypothèses qui seront soumis au vote du budget 2021, en Mars. Des variations pourraient encore intervenir, mais la tendance est là.



CONCLUSIONS :

Si ces **Orientations** sont approuvées par le Comité Syndical, elles seront traduites dans le projet de budget 2021, lequel sera soumis au vote du Comité en Avril prochain après approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020.

Vedène, le 25 Janvier 2021

Le Président,
Joël GUIN